

Cours de danse Street-Jazz / Hip-hop commercial

EMILIE MORIN -

Informations - Règlement intérieur

Au Studio :

Le respect des lieux, le maintien en état du Studio, des vestiaires ainsi que la propreté dans l'enceinte de l'Espace est l'affaire de tous.

Les élèves doivent avoir une tenue adaptée pour la pratique de la danse : jogging, tee-shirt et chaussette de sport sont à prévoir. **Les Baskets devront être réservées uniquement à la pratique de la danse pour des raisons d'hygiène.**

En Cas d'absence, merci d'informer le professeur par appel ou sms dans les meilleurs délais avant le début du cours.

Le Professeur ne peut être tenu responsable en cas de perte ou de vol dans l'enceinte du studio ou des vestiaires.

Les Enfants sont sous la responsabilité de leurs parents ou tuteurs jusqu'à l'horaire du début du cours.

Le planning:

Studio Lieu sans Nom 12 rue de Lescure 33000 Bordeaux

PLANNING -EMILIE MORIN- COURS DE STREET-JAZZ /HIP-HOP COMMERCIAL				
lundi	mardi	mercredi	Jeudi	vendredi
		Prés-ados 11-12 ans 15H30-17h00		Ados 2 14 ans et + 17H45-19H15
	Prés-ados 10-11 ans 17H15-18h45 (Option min 8 élèves)	Ados 1 13 ans et + 17H00- 18h30		Ados/Adultes Avancé 19H15- 20h50 Et de 19H15-20h30 (une fois par mois)
		Adultes intermédiaire 20H00 - 21H30		

Tarifs et Règlements :

1 cours/semaine de 1H30 Street-jazz/Hip-hop	44€ / mois	176€ / 1er trimestre 132€ / 2ème et 3ème trimestre	440€ / an
2 cours/semaine de 1H30 Street-jazz/ Hip-hop	54€ / mois	216€ / 1er trimestre 162€ / 2ème et 3ème trimestre	540€ / an
Cours à L'unité	16 €		

Forfait famille: Pour les personnes de la même famille 10% de réduction vous sera offert sur le deuxième forfait annuel.

Frais d'inscriptions de 25€

- Attention pour les règlements par trimestre, l'année se découpe en 10 mois soit le mois de septembre et 3 trimestres. Le mois de septembre est rajouté au premier trimestre.
- Les règlements peuvent se faire jusqu'à 10 chèques maximum.
- La Totalité des chèques doivent être libellés à l'ordre de Morin Emilie le jour de l'inscription.
- Ils seront ensuite encaissés le 5 de chaque mois ou de chaque trimestre.

Les prix sont forfaitaires, établis en tenant compte des vacances scolaires. Tout mois commencé est dû.

Aucun remboursement ne sera effectué hormis en cas de raisons de santé nécessitant un arrêt médical ou pour cause de déménagement, **un justificatif sera alors exigé.**

Merci de prendre bonne note de ces informations et de les respecter.

Cordialement - Emilie Morin